

**Sous-section 1.—Terres publiques du Dominion.\***

Les terres publiques qui restent sous l'administration du gouvernement fédéral comprennent les Territoires du Nord-Ouest, y compris l'archipel arctique et les îles du détroit et de la baie d'Hudson; le territoire du Yukon; les parcs nationaux (voir pp. 31-33) et les sites historiques; les réserves indiennes (voir p. 0000); les terres de l'artillerie et de l'amirauté et, en général, toutes les terres détenues par les divers ministères du gouvernement fédéral pour fins variées se rapportant à l'administration du Dominion. Les terres et autres ressources naturelles à l'intérieur du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie Britannique, administrées précédemment par le gouvernement fédéral, ont été transférées en 1930 à l'administration des provinces concernées. (Voir p. 1030 de l'Annuaire de 1931.)

La plus grande partie des terres fédérales sont celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; la superficie globale en est de 936,680,000 acres, soit 42 p.c. de la superficie terrienne du Canada entier. En général, la limite sud du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est constituée par le 60° de latitude nord. En Europe, les villes d'Oslo, de Stockholm et de Léningrad sont situées près de cette ligne; tandis que les trois quarts environ de la Norvège, les deux tiers de la Suède, la Finlande entière et une grande partie de la Russie s'étendent plus au nord. Cette partie septentrionale du domaine national est sous la juridiction de la branche des Terres, Parcs et Forêts, ministère des Mines et Ressources. La Royale Gendarmerie à Cheval du Canada fait respecter la loi et maintient l'ordre dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Voici quelques détails:—

**Territoires du Nord-Ouest.**—Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est dévolu à un commissaire, un commissaire-adjoint et un comité composé de cinq membres nommé par le gouverneur général en conseil, siégeant à Ottawa. Pour les fins administratives, les Territoires forment trois subdivisions provisoires, savoir: les districts de Mackenzie, Keewatin et Franklin. C'est le premier qui jusqu'ici est le mieux connu et le plus développé, des comptoirs et autres établissements s'échelonnant le long des grands cours d'eau qui forment le système du fleuve Mackenzie.

Le chef-lieu du district de Mackenzie est Fort-Smith, sur la rivière de l'Esclave, directement au nord de la frontière provinciale de l'Alberta. De là à l'océan Arctique, la navigation se fait sans interruption sur un parcours de 1,300 milles et le long du littoral arctique jusqu'à l'île King-William. Lorsque les conditions de navigation le permettent, les communications sont maintenues entre l'Arctique occidental et l'Arctique oriental en passant par le détroit Bellot qui sépare la péninsule Boothia, extrémité la plus au nord de la terre ferme canadienne, de l'île Somerset.

L'administration assure un service médical et infirmier, accorde des subventions aux missions anglicanes et catholiques pour l'instruction et l'hospitalisation, et s'occupe du bien-être général de la population des Territoires. Lors du recensement de 1931, la population des Territoires était de 9,723 âmes.

Des terrains qui couvrent une superficie globale de 584,050 milles environ et abritent un grand nombre des plus célèbres sanctuaires de chasse des indigènes, ont été constitués en réserves où seuls, les Indiens, les Esquimaux et les Métis qui les

\* Préparé sous la direction de R. A. Gibson, directeur de la branche des Terres, Parcs et Forêts, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.